Informations de base

1997/2165(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Situation démographique dans l'Union européenne. Rapport 1997 **Subject** 4.10.14 Démographie	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission pour avis**	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	FEMM Droits de la femme	DASKALAKI Katerina (UPE)	30/10/1997
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/07/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0361	Résumé
20/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/02/1998	Vote en commission		Résumé
05/02/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0056/1998	
11/03/1998	Débat en plénière		
12/03/1998	Fin de la procédure au Parlement		
06/04/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2165(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/4/09099

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0056/1998 JO C 080 16.03.1998, p. 0004	05/02/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0151/1998 JO C 104 06.04.1998, p. 0198-0222	12/03/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0361	09/07/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0388/1997 JO C 251 10.08.1998, p. 0036	13/05/1998	

Situation démographique dans l'Union européenne. Rapport 1997

1997/2165(COS) - 12/03/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Jesús CABEZON ALONSO (PSE, E) sur le rapport démographique 1997, le Parlement européen estime que la solution en vue du maintien de la société de bien-être et du modèle social européen passe par une croissance économique durable, l'amélioration des politiques d'emploi et de concertation avec les partenaires sociaux et de lutte contre l'exclusion sociale. Pour le Parlement, il est important de séparer les sources de financement des prestations de sécurité sociale selon qu'elles doivent être assumées par des cotisations patronales et des travailleurs ou que les prestations ont un caractère universel et soient financées par des prélèvements d'ordre général. Il estime, en particulier, que les fonds de pension privés doivent rester volontaires et constituer un complément au système public. En outre, les systèmes de sécurité sociale devraient reconnaître les années passées au service de la famille (éducation des enfants et prise en charge des personnes âgées). Le Parlement demande instamment à la Commission, compte tenu de l'évolution démographique, de constituer et de mettre à jour un fichier démographique, qui pourrait être communiqué via les nouveaux moyens de communications. Elle est également appelée à concevoir un plan d'ation indiquant les réponses envisagées à la transformation de la pyramide des âges et de prévoir, dans ses rapports démographiques futurs, une analyse de l'assistance aux personnes dépendantes et des conséquences de cette évolution. En ce qui concerne l'évolution démographique et l'emploi, le Parlement européen souhaite associer davantage au marché du travail la main-d'oeuvre disponible et non active, à savoir les femmes et les personnes âgées de plus de 50 ans. Il s'agit, au travers de conventions collectives prenant en compte les changements dans le monde du travail, de mobiliser leur capacité de travail et leur expérience. Des mesures devraient être prises en vue de concilier vie familiale et vie professionnelle. Le Parlement demande en particulier aux Etats membres de veiller à ce que les réglementations concernant la préretraite et le dégagement ne soient pas abusivement utilisées par les entreprises pour licencier des employés plus âgés. Il croit, au contraire, que la retraite anticipée doit être une source d'emplois supplémentaires grâce au "remplacement de générations". Il estime également que l'Union devrait examiner les politiques de gestion de l'emploi et les prestations familiales dans les Etats membres et faire des propositions en fonction des tendances démographiques. Sur le plan régional, il constate que les différences croissent et que ce phénomène affecte la répartition des emplois. Il demande en conséquence à la Commission de répertorier ces déséquilibres et de soutenir des initiatives pour promouvoir la mobilité et d'intensifier la coordination voire l'harmonisation des législations en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants. Il demande, en particulier, une étude détaillée sur les écarts démographiques des régions de l'Union. Le Parlement européen demande enfin qu'une attention plus grande soit accordée aux aspects sociaux de la situation démographique dans les PECO. En effet, on constate un arrêt et un recul de la croissance démographique moyenne dans les pays d'Europe centrale et orientale, par suite de l'émigration, du vieillissement de la population et de la diminution de la proportion de jeunes, de labaisse du taux de fertilité et du taux élevé de mortalité infantile. Il invite, par conséquent, la Commission et le Conseil à étudier les moyens par lesquels l'Union européenne pourrait contribuer à abaisser les taux de mortalité (infantile) dans les PECO, surtout en Roumanie. Enfin, il estime que le nombre élevé de "personnes dépendantes" par rapport à celles qui ont un travail entraîne une pression sur les systèmes de sécurité sociale dans les pays candidats, pression qui devrait être prise en compte dans les négociations d'adhésion ainsi que dans la stratégie de pré-adhésion.

Situation démographique dans l'Union européenne. Rapport 1997

1997/2165(COS) - 09/07/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du IIIe rapport sur la situation démographique dans l'Union (rapport 1997). CONTENU : Reprenant les principales conclusions du IIe rapport démographique (rapport 1995 - voir COS0386) en matière d'impact du vieillissement de la population sur les systèmes de sécurité sociale dans les Etats membres, le présent rapport se concentre sur trois principaux aspects de la démographie européenne : 1) le marché du travail : selon ce rapport, la croissance économique future dépendra en grande partie des changements quantitatifs et qualitatifs de la main-d'oeuvre. La stabilisation, puis la diminution de la population d'âge actif pourrait constituer un facteur favorable pour réduire les déséquilibres entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre. Toutefois, le poids du veillissement va se faire de plus en plus lourd pour la protection sociale, en particulier pour les systèmes de retraite par répartition, ce qui implique que, dans certains secteurs la carrière des travailleurs sera prolongée. Cependant, le maintien de cette main-d'oeuvre âgée au travail impliquera inévitablement son vieillissement interne. Il importera donc de tout faire pour adapter la main-d'oeuvre à la demande et donc de mener des mesures actives de requalification et de formation continue. Des mesures seront également nécessaires pour renforcer l'employabilité de la main-d'oeuvre afin de maintenir la compétitivité économique. En ce qui concerne les femmes, une approche novatrice sera nécessaire avec notamment des mesures destinées à promouvoir l'accès plus souple au marché du travail permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. Parallèlement, des activités jusque là exclusivement bénévoles devront être promues ainsi qu'une meilleure organisation du travail ; 2) impact démographique régional : dans la plupart des pays de l'Union, la croissance démographique future sera inégalement répartie. Dans certains cas, les différences entre les situations nationale et régionale seront importantes avec des répercussions non négligeables en termes de processus de convergence et de cohésion économique et sociale. Ces déséquilibres démographiques seront également la source de dysfonctionnements sur le marché du travail en raison de pénuries de main-d'oeuvre dans certaines régions. Il importera, dès lors, d'optimaliser l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les régions où elle se fera rare et de créer un maximum d'emplois là où les ressources humaines seront excédentaires et où le chômage restera élevé. Enfin, il importera également de répondre au défi majeur de la main-d'oeuvre au XXIe siècle : la mobilité des travailleurs, capitale dans un contexte d'évolution technologique rapide. 3) impact de la démographie dans les pays candidats : bien que décalé sur le plan temporel par rapport à la situation de l'Union, le vieillissement de la population affectera également les pays d'Europe de l'Est. Dans la moitié d'entre eux, les tendances démographiques ont déjà commencé à peser sur les systèmes de protection sociale. Ces Etats connaîtront également une diminution parfois importante de la population en âge de travailler, ce qui suscitera des difficultés de même nature que celles de l'Union après 2010. Il faudra donc recourir aux réserves de main-d'oeuvre pour que la croissance future soit soutenue. En outre, l'abîme entre villes et campagnes pourrait constituer un défi particulier dans ces pays, de même que lasanté (taux de mortalité encore trop élevé dans certains pays).